

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 17 mars 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 11/03/2025

dix-sept mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 9

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Bernard HILAIRE, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés : Madame Solène MOUNIER représentée par Monsieur Joseph ARZALIER

Refus de vote

0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Madame Nathalie BREYSSE-BRUN

Secrétaire de séance: Monsieur Denis JOURDAN

Objet: Désignation d'un correspondant à la défense - DE_2025_003

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Considérant la candidature de M. GUILLERMIN Jean-Louis

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE M. GUILLERMIN Jean-Louis, conseiller municipal en tant que correspondant défense de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 007-210703260-20250317-DE_2025_003-DE

S²LOW

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le 17/03/2025

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance : Denis JOURDAN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié